



N°4
24 Mai 2018

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
- Comité des Fêtes de Servaville Fête du Village 9 et 10 Juin	1
- Consultation Publique : cavités souterraines	1
- budget 2018	2-3
- Rue de l'Ancienne Abbaye	3
- R.D. 62 :	3
- Assainissement Collectif	3
- Maisons fleuries : Candidatures jury	3
- Les Jardins du Cœur : ouverture exceptionnelle 16 et 17 Juin	4
- Villages Récréé : du 09/7 au 31/08.....	4
- Essaims d'abeille	4
- Club des Anciens : Assemblée Générale, Repas des anciens	4
- Horaires déchetterie.....	4
- Du nouveau à la boulangerie	4
- Lettre invitation consultation publique Cavités souterraines	5
- Fauchage	6
- C.C.I.C.V.....	6

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

**COMITÉ DES FÊTES DE SERVAVILLE
FÊTE DU VILLAGE 2018**

Pendant ces deux jours de fête foraine les enfants pourront profiter des auto-skooters, manège enfants, stands divers

AU PROGRAMME :

SAMEDI 9 JUIN 2018
A PARTIR DE 14H30

CONCOURS DE PECHE A LA TRUITE
Sur l'Espace Joannès DUGELAY
Réservation 06.76.04.96.36.

SOIREE DANSANTE A 20 HEURES
À la Salle Polyvalente

Poulet basquaise
Fromage, salade, dessert
Adultes : 15 €
Enfants -10 ans : 10 €

(inscriptions avant le 6 Juin au 06.76.04.96.36 ou 02.35.02.09.45)

DIMANCHE 10 JUIN 2018 A PARTIR DE 7 HEURES

FOIRE A TOUT SUR LE TERRAIN DE SPORTS

Réservations au 02.35.23.03.09 ou 06.09.80.84.28 après 19 heures
A 12 heures : Restauration possible sur place avec initiation et démonstration de country.

L'après-midi : Courses d'ânes, tir à la carabine, taureau mécanique.

**CONSULTATION PUBLIQUE :
CAVITES SOUTERRAINES**

Dans le cadre de notre inventaire de cavités souterraines en cours, l'une des étapes correspond au recensement auprès des habitants des informations connues, se référant ainsi à l'alinéa 2 de l'article L563-6 du Code de l'Environnement.

Une invitation à la réunion du 11 Juin 2018
à 18 heures à la salle polyvalente

est jointe à la présente note.

*Mr le Maire vous remercie
par avance de votre présence.*

BUDGET 2018

Le compte administratif est conforme au compte de gestion de la Trésorerie et le budget primitif a été approuvé par les services de la Préfecture.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

FONCTIONNEMENT

L'année 2017 se solde par un excédent de fonctionnement de : **48.597 €**, auxquels, il convient d'ajouter les **131.674 €** d'excédent de 2016.

SOIT UN RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 DE 180.279 €.

INVESTISSEMENTS

L'année 2017 se solde par un déficit d'investissement de **20.544€** auxquels, il convient d'ajouter les restes à réaliser en négatif de **19.807 €** ainsi que le report en déficit de 2016 pour **25.513 €**, soit un total de **65.864 €** à affecter en report à l'article 1068 du budget primitif de 2018.

L'excédent de fonctionnement est reporté au C/002 pour 114.415 €

Les recettes de la commune proviennent essentiellement des dotations de l'Etat et des taxes des impôts locaux votés par le Conseil Municipal.

Pour les impôts locaux, cela représente **52 %** des recettes.

Pour les dotations de l'Etat, cela représente **45 %** des recettes.

L'écart se creuse entre les recettes de l'état et les impôts locaux dû en partie à la baisse des dotations d'état sur 3 ans (**-25.000 €**).

TABLEAU D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	18,47 %	18,47 %	18,47 %	18,47 %
Taxe foncière	20,58 %	20,58 %	20,58 %	20,58 %
Taxe foncière non bâti	39,38 %	39,38 %	39,38 %	39,38 %
C.F.E.	15,95 %	15,95 %	15,95 %	15,95 %

FONCTIONNEMENT

En dépenses : augmentation des charges à caractère général, maintien des travaux périscolaires, augmentation de la participation au Syndicat Intercommunal à vocation scolaire par le recrutement de personnel, augmentation des participations au S.D.I.S.

En investissements : Création d'un chemin piétonnier le long de la RD.62

PRESENTATION DU BUDGET 2018

Le budget de fonctionnement 2018 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes

à :

726.696 €

Les recettes communales sont fournies par :

Les revenus des 4 taxes pour un montant de **326.783 €** soit 45 % ;

Par les dotations de l'Etat pour un montant de **274.688 €**, soit **37.7 %** ;

Le résultat de l'excédent reporté, pour un montant de **114.415 €**, soit 15.8 %

Le reste des recettes venant de locations d'immeubles, concessions cimetière.

Principales dépenses de fonctionnement

charges à caractère général de **133.835 €** soit 18,4 % du budget ;
charges de personnel de **223.000 €**, soit 30,68 % du budget ;
contribution aux organismes de regroupement de **203.115 €** soit 28 % du budget,
dont 173.000 € au syndicat scolaire (Sivos) soit 23,8 % du budget.

Cet effort financier sur le Sivos est dû à la prise en charge de la prime de licenciement d'un agent et de 80 % de son salaire pendant 2 ans.

Reprise de compétences par la commune (non reprises par la CCICV). Exemples : fauchage, signalisation horizontale, participation dépenses voirie.

L'INVESTISSEMENT EST EQUILIBRE EN DEPENSES ET RECETTES A 392.556 €.**En recettes :**

La vente du terrain communal pour	67.000 €
FCTVA – T.A. pour	11.150 €
reste des subventions d'investissements pour	99.000 €
virement de la section de fonctionnement pour	50.948 €

En dépenses :

Remboursement partiel d'un emprunt à court terme :	67.000 €
Fin aménagement RD 62 tranche ferme :	39.624 €
Réhabilitation des blocs sanitaires salle :	10.000 €
Réfection de trottoirs :	9.200 €
Achat de matériel d'entretien :	6.000 €
Déficit d'investissement reporté pour :	65.864 €

Rue de l'Ancienne Abbaye

Comme annoncé dans l'information municipale n° 3, des réponses tardives, toutes négatives sont venues compléter le sondage pour mettre une partie de la rue de l'ancienne Abbaye à Salmonville en sens unique.

La majorité des réponses étant négatives, la rue restera en double sens.

R.D. 62

La fin des travaux de la tranche ferme du chemin piétonnier sur la RD 62 est prévue du :
6 Août au 10 Août.

En effet, il est nécessaire comme pour la confection de l'enrobé, de fermer la RD.62 à la circulation de manière à procéder à un reprofilage du chemin piétonnier . Ces travaux de finition du chemin piétonnier (gravillonnage du chemin) sur la RD 62 dureront une semaine.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF
POINT SUR LES TRAVAUX DE
LA HEMAUDIÈRE**

Les travaux ont débuté mi-avril pour la réalisation du réseau d'assainissement sur le domaine public :

- rue de la Chauvelle ;
- Rue de l'Ancien Manoir ;
- début de la rue de la Fosse aux Loups.

La rue de la Fosse aux Loups sera fermée à la circulation de la RN 31 jusqu'à la rue de l'Ancien Manoir à partir du 09/07/2018 pour une durée de 2 semaines. Déviation par le bourg de Servaville.

MAISONS FLEURIES

Pour participer au concours des maisons fleuries, pas d'inscription préalable. Le jury fera le tour de toutes les habitations de Servaville et des hameaux dernière semaine de Juin.

Si vous êtes candidats pour composer le jury, prendre contact avec :

Mme Brigitte KERRIEN : tél. 06.82.48.38.07.

VILLAGES RÉCRÉ

Villages Récré

Préaux/Servaville-Salmonville/La Vieux Rue
Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin

L' Accueil de Loisirs
ouvre ses portes
aux Vacances d'été
à Préaux
Du lundi 9 juillet au
vendredi 31 août 2018

12€(*) la journée. Semaine 5 ou 4 jours pour
les semaines complètes et semaine de 4 ou
3 jours pour la semaine avec jour férié,



Ouvert aux enfants
de 3 à 12 ans

Renseignements et dossiers d'inscription
dans votre mairie à partir du lundi 14 mai 2018

Pour plus d'information, contacter le 02.35.59.02.63

Mail: preaux.servicejeunesse@orange.fr

Site : <http://www.preaux76.fr/>

(*) tarif applicable aux enfants de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, et communes conven-
tionnées. Pour les autres communes : 17€ à la journée, semaine 5 ou 4 jours pour les semaines complètes
et semaine de 4 ou 3 jours pour la semaine avec jour férié.

ESSAIMS D'ABEILLES

Si vous trouvez un essaim d'abeilles sur votre propriété vous trouverez ci-dessous les noms des apiculteurs les plus proches pouvant recueillir les essaims :

- Mr HAVE Didier Roncherolle sur Vivier
02.35.59.09.67
- Mr LEGRAND Didier Isneauville
02.35.60.17.32
- Mr DIEULOIS Lionel Préaux
02.73.61.29.16
- Mr TARDIVON Paul Fresnes le Plan
07.82.55.74.51

La période d'essaimage se situe entre la mi-avril et le 15/20 Juillet. En dehors de ces dates, les nids trouvés seront des guêpes.

CLUB DES ANCIENS

Mercredi 13 Juin à 11h30 : Assemblée Générale suivie du repas des anciens.

Prix du Repas : 15 euros
10 euros (+80 ans)
Personne accompagnante : 27 euros

RESERVATION POUR LE 25 MAI 2018 :

- Mr ROBIN Jean-Pierre au 02.35.23.49.02
- Mme VALLEE Nicole au 02.35.23.52.81

DÉCHETTERIE

Passage à l'heure d'été
à compter de ce jour :

LUNDI (sauf jours fériés) de 17h à **19h30**
MERCREDI de 17h à **19h30**

DU NOUVEAU A LA BOULANGERIE !

PIZZAS TOUS LES VENDREDIS SOIR
SUR COMMANDE DE 18H A 20H
DÉPLIANT DISPONIBLE EN MAGASIN OU
SUR LA PAGE FACEBOOK



www.fondation-charlesnicolle.fr
www.apjhn.net

Les Jardins du Cœur



Entrée Libre
«Le Jardin de l'Ancienne Abbaye»
P&K MILLE
707 rue de l'Ancienne Abbaye
SERVAVILLE-SALMONVILLE

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE
SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 JUIN 2018

But : recherche et équipement des hôpitaux haut-normands
de 10h à 18h - Voir les vidéos des jardins participants sur :

www.parcsetjardins.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
SERVAVILLE-SALMONVILLE
76116

Objet : *Recensement des Indices de Cavités
Souterraines et à ciel ouvert*

Servaville-Salmonville le, 17 mai 2018

Madame, Monsieur,

La commune de Servaville-Salmonville a entrepris la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme(PLU), document destiné à définir la destination générale des sols. En effet, depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) en décembre 2000, le PLU remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme.

En amont de ce document, le Code de l'environnement et le Code de l'urbanisme imposent de réaliser un Recensement des Indices de Cavités Souterraines et à ciel ouvert (RICS) sur l'ensemble du territoire intercommunal, dans le cas présent il s'agit d'une mise à jour de l'inventaire initial réalisé en 2005. Cette mission a été confiée à un bureau d'étude spécialisé, explor-e, qui applique la méthodologie définie pour l'ensemble de la Seine-Maritime.

Une des étapes de cette mission correspond au recensement auprès des habitants des informations connues, se référant ainsi à l'alinéa 2 de l'article L563-6 du Code de l'environnement :

« ...Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence, en informe le maire, qui communique, sans délai, au représentant de l'Etat dans le département et au président du conseil général les éléments dont il dispose à ce sujet.

La diffusion d'informations manifestement erronées, mensongères ou résultant d'une intention dolosive relatives à l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière est punie d'une amende de 30 000 euros... »

A cette fin une consultation publique aura lieu à la salle polyvalente de Servaville-Salmonville le LUNDI 11 JUIN 2018 A 18 HEURES

Si vous avez ou avez eu connaissance de l'existence d'exploitations de matériaux souterraines ou à ciel ouvert ou de manifestations en surface de désordres souterrains (affaissement, effondrement, bétoires...). Il est à ce titre important que vous veniez rencontrer le bureau d'études lors de la consultation publique afin de lui faire part de vos observations. En cas d'impossibilité de vous déplacer, il est également important que vous transmettiez à la mairie les informations en votre possession afin d'optimiser le travail du bureau d'études.

Dans l'attente du plaisir de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

FAUCHAGE

Le fauchage des bas-côtés n'est plus, depuis quelques années, exécuté par la Direction des Routes. Il était repris par l'ex-Communauté de communes du plateau de Martainville et réalisé par l'entreprise Canaple.

Cette compétence n'est pas reprise par la nouvelle Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin (C.C.I.C.V.) à laquelle nous appartenons maintenant.

La commune a donc récupéré cette compétence et assure maintenant le fauchage des bas-côtés de la commune (bourg + hameaux). C'est l'entreprise Nature Environnement qui réalise cette prestation pour un coût de 2.500 €/an.

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTER-CAUX-VEXIN (C.C.I.C.V.)

Lors de l'Assemblée Générale de la C.C.I.V. du 09/04/2018, le compte administratif s'élevant à :

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 9.408.739 € **FONCTIONNEMENT RECETTES** : 11.055.733 €
Soit un excédent de fonctionnement de : 1.646.994 €.

INVESTISSEMENTS DEPENSES : 1.815.986 € **INVESTISSEMENTS RECETTES** : 1.090.031 €
Soit un déficit d'investissements de : 725.954 €.,

Donne un résultat final de l'exercice 2017 de : + 621.758 €, comptes en accord avec le compte de gestion de la Trésorerie.

Présentation du budget primitif, il a été voté pour :

Fonctionnement à 15.045.000 € équilibré en recettes et en dépenses.

Investissements à 4.067.675 € équilibré en recettes et dépenses.

Les taux de fiscalité votés sont les suivants (taux moyens pondérés) :

- Taxe d'habitation : elle passe de 3,13 % en 2017 à 3,20 % en 2018 .
- Taxe foncière bâtie : elle passe de 2,86 % en 2017 à 2,92 % en 2018 ;
- Taxe foncière non-bâtie : elle passe de 5,90 % en 2017 à 6,03 % en 2018 ;
- Taxe C.F.E.(cotisation foncière des entreprises) : elle passe de 2,15 % à 2,2 % en 2018.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), pour les 13 communes de l'ex-CCPM reste à 13,5 %.

Modification des compétences :

- La C.C.I.C.V. reprend la fourniture des sacs jaunes permettant de recueillir les déchets recyclables ;
- La C.C.I.C.V. reprend également le broyage des branchages de notre « déchetterie » ;
- La C.C.I.C.V. assure la totalité des coûts de fonctionnement du service instructeur des permis de construire à Buchy ;
- La C.C.I.C.V. reverse à la commune un montant du F.P.I.C. (fond de péréquation intercommunal et communal) qui pour 2017 était de : 22.000 euros. Ce versement n'est pas pérenne et il peut être supprimé en fonction des ressources financières de la C.C.I.C.V.
- Par contre, la C.C.I.C.V. ne fournira plus les sacs pour le ramassage des déchets verts ;
- La signalisation horizontale (peinture au sol des stops, passages piétons, axes médians, zébras, parkings etc) est rendue aux communes ;
- Les travaux de voirie : augmentation de la participation des communes de 20 à 25% du montant total des travaux en investissements. Une participation de 25 % du montant des travaux en entretien est créée (prise en charge avant par la C.C.P.M.).